

# Citoyens Résistants d'Hier et d'Aujourd'hui

## Du programme du C.N.R. au Projet de société du 21<sup>ème</sup> siècle

### Essai sur les problématiques de la rédaction d'une trame pour concevoir une « Utopie réaliste au 21<sup>ème</sup> siècle »

En suivant le plan du programme du C.N.R. adopté le 15 mars 1944 :

Le « **préambule** » est déjà écrit : c'est l'appel des résistants du 8 mars 2004.

### 1<sup>ère</sup> partie : Plan d'action immédiate.

#### *La légitimité :*

Lorsqu'on parle de l'actualité de la résistance on déclare habituellement que le contexte n'est pas le même qu'en 1940-44 (la débâcle, l'occupation, le régime de Vichy) et que, par conséquent la résistance ne prend pas la même forme.

Par contre une erreur courante est de dénier la légitimité des résistances d'aujourd'hui ou d'en déclarer la « valeur » incomparable voire infime par rapport au « sacrifice » de nos aînés.

On en arrive même à penser que la partie « plan d'action immédiate » du programme de 44 est totalement hors de propos aujourd'hui.

Justement, ce chapitre sera nécessaire pour éviter les amalgames avec le passé, aussi bien que pour asseoir la légitimité des actions de résistance actuelles ; il sera le prolongement indispensable à l'appel de 2004 ; Il s'articulera sur deux axes :

- D'abord analyser, dans la situation politique économique et sociale d'aujourd'hui, ce qui **motive** la résistance d'aujourd'hui ; pour cela reprendre notamment les éléments contenus dans l'intervention de Serge Portelli le 16 mai 2010 à Glières :

*« Aujourd'hui, le constat que nous faisons tant et tous, c'est que nous ne sommes plus dans une démocratie. Nous ne sommes pas non plus encore dans un état autoritaire. Nous sommes ce que j'appellerai un état limite ».*

- Ensuite et comme en 1944 il s'agira d'exprimer notre « **angoisse** devant la **destruction physique** de la Nation » ; nous y ajouterons la **destruction morale**...

Face à ce constat, à « **l'indignation** » qu'il déclenche, nous devons affirmer la légitimité des résistances à l'oppression sous toutes leurs formes (« **il n'y a pas de petite résistance** »), voire les citer...

Et nous devons ancrer cette résistance d'aujourd'hui dans le droit fil de la définition républicaine inscrite dans l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (annexée à la Constitution actuelle) : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* »

Nous nous appuyerons aussi sur la définition que donnait Condorcet en 1793 : « *Il y a oppression lorsqu'une loi viole les droits naturels, civils et politiques qu'elle doit garantir. Il y a oppression lorsque la loi est violée par les fonctionnaires publics dans son application à des faits individuels. Il y a oppression lorsque des actes arbitraires violent les droits des*

*citoyens contre l'expression de la loi.»* (Cité par Edwy Plenel – Mediapart – 22 septembre 2010 – article « Halte-là ! Faire échec à un pouvoir dangereux »)

### **L'action :**

En 44 les membres du C.N.R. déclaraient constater en outre, que : « *la Résistance Française doit ou se battre ou disparaître : qu'après avoir agi de façon défensive, elle a pris maintenant un caractère offensif et que seuls le développement et la généralisation de l'offensive des Français contre l'ennemi lui permettront de subsister et de vaincre.* »

Les résistances d'aujourd'hui montrent aussi qu'il ne suffit plus de défendre les « acquis » du C.N.R., il s'agit de défendre – y compris physiquement – les victimes de l'oppression (sans papiers, sans logement, sans travail...) et de passer à l'offensive en proposant une **perspective politique**.

C'est le sens du paragraphe de l'appel de 2004 :

*« Nous appelons ensuite les mouvements, partis, associations, institutions et syndicats héritiers de la Résistance à **dépasser les enjeux sectoriels**, et à se consacrer en **priorité aux causes politiques des injustices et des conflits sociaux**, et **non plus seulement à leurs conséquences**, à définir ensemble un nouveau "programme de la Résistance" pour notre siècle »*

Cela veut dire qu'il ne suffit pas d'attendre une échéance électorale – et encore moins « un(e) sauveur(e) suprême » – pour se mettre en mouvement : c'est le sens des rassemblements à Glières.

L'attente est d'autant plus grande que le désenchantement par rapport à l'action politique partisane gagne la majorité de la population.

Il est clair que nous devons appeler à **refonder la citoyenneté républicaine** et à lutter contre l'idéologie dominante qui détruit la citoyenneté en formatant une masse de consommateurs, qui développe l'individualisme et la lutte de tous contre tous. Il s'agit de lancer un véritable « **mouvement d'éducation populaire** ».

Il s'agit tout simplement de faire en sorte que les citoyens fassent... de la politique ! Car ceux qui se cantonnent à « l'apolitisme » redeviennent des... sujets.

Il y a lieu de reprendre ici l'appel de « l'Association pour une Constituante » :

*« Trouvez-vous que les élus sont aujourd'hui réellement représentatifs des citoyens ? Trouvez-vous admissible qu'une seule personne, le Président de la République, exerce en fait tous les pouvoirs sans être concrètement responsable de ses actes devant le peuple ? Trouvez-vous que les institutions permettent le respect de la souveraineté populaire ? »*

De même la tendance généralisée à faire contrôler – voire même à faire gérer – les affaires publiques par des comités « d'experts » non élus doit être remise en cause : Agence Régionale de Santé, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, différentes « Haute Autorité », etc. Sans oublier le Conseil Constitutionnel ni la Commission Européenne...

L'appel de 2004 parlait d'une « véritable insurrection pacifique » ; nous pourrions ajouter « **l'insurrection de la conscience républicaine** » et reprendre les termes de « désobéissance civile » et même de « **désobéissance éthique** ».

## ***L'organisation***

C'est la partie du programme du C.N.R. qui semble avoir le moins d'application concrète aujourd'hui. Essentiellement à cause des actions militaires engagées en réponse à l'occupation et à la lutte contre l'oppression des nazis et collaborateurs.

Mais le concept organisationnel de base est toujours pertinent :

**« le C.N.R. décide d'inviter les responsables des organisations déjà existantes à former des comités de villes et de villages, d'entreprises, par la coordination des formations qui existent actuellement, par la formation de comités là où rien n'existe encore et à y enrôler les patriotes non organisés. »**

Même si les termes « enrôler » et « patriotes » semblent décalés aujourd'hui !

En tout cas, cela répond à l'interrogation de CRHA sur « adhésions ou non » et sur « des correspondants ailleurs qu'en Haute Savoie... ». Et donne une image de ce que devrait être le « Réseau Citoyens Résistants » que nous voulons initier.

Restera à articuler ce réseau avec les nombreuses autres initiatives du même ordre déjà lancées : **l'unité de la résistance que Jean Moulin réalisa reste la référence toujours opérante...**

Et en précisant aussi que cette structuration « à la base » serait non seulement le lieu de coordination des luttes de résistance actuelles, mais aussi la « **préfiguration** » de la future République... refondée.

La première mission de ces comités « citoyens résistants » sera d'ouvrir « les cahiers de doléances » et d'appeler au maximum de contributions sur la base du projet de programme qui sera ainsi soumis au débat le plus large.

En 1789 il s'agissait de recueillir « les réclamations présentées au roi et consignées dans les cahiers des États ».

Mais, aujourd'hui, comme le suggèrent Sophie Wahnich et Francis Capron, il s'agira de dépasser la plainte pour aller vers des « cahiers de doléances et de propositions pour refaire une Cité ». C'était d'ailleurs dans cet esprit que le C.N.R. avait lancé ce genre de travail tout de suite après la Libération, pour conforter et compléter le programme édité sous l'occupation. C'est-à-dire faire en sorte que le peuple élabore effectivement son propre devenir, alors que le programme du C.N.R. avait été rédigé – et pour cause ! – dans la clandestinité.

Ce qui est à l'ordre du jour pour cette deuxième décennie du 21<sup>ème</sup> siècle, c'est bien **la rédaction du projet de société par les citoyens eux-mêmes...**

Dans cet esprit nous pourrions intégrer les notions vues plus haut en appelant ce travail les **Cahiers de doléances et de reconstruction, de refondation ou de renaissance de la « République indivisible, laïque, démocratique et sociale »** (article 1 de la constitution de 1958).

Sophie Wahnich propose un slogan tout à fait pertinent : « Soyons réalistes, demandons l'impossible ! »

## 2<sup>ème</sup> partie

Nous avons déclaré en conclusion du livre : « *En relisant attentivement le programme des « JOURS HEUREUX », ce qui frappe, c'est qu'il ne semble pas être très difficile de le transposer à notre époque. »*

C'est cette transposition qui est l'objet du présent travail... à commencer par le titre de ce chapitre, dont le texte exact de 44 était : « II - Mesures à appliquer dès la libération du territoire. »

Il va de soi qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de libérer le territoire de l'occupation nazie.

De même que la résistance d'aujourd'hui, basée sur les mêmes principes que celle d'hier, prend des formes différentes essentiellement non violentes, de même la libération n'interviendra pas à une date unique et suite à une série d'engagements militaires.

Il n'y aura pas de « grand soir »... !

Il y aura probablement une succession de faits, de mesures, voire de lois qui entreront en « rupture » avec la spirale libérale par une voie pacifique et démocratique, et qui s'appuieront sur un « projet de société » élaboré démocratiquement.

Donc cette partie pourrait s'appeler :

## 2<sup>ème</sup> partie : Une utopie réaliste, le projet de société du 21<sup>ème</sup> siècle.

### ***L'introduction :***

Elle doit annoncer comme en 44 : « *Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R., proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération. »*

Il serait bon d'annoncer aussi que la **condition première** de l'émergence de cette société à imaginer inventer et construire sera la **reconstitution des institutions créées à la Libération**, diminuées, voire démantelées depuis, et **l'abrogation des mesures** – gouvernementales ou législatives – qui correspondent à ce que Serge Portelli appelle « des lois, avec des guillemets, de honte et d'usurpation ». Cela touche aussi bien les domaines économiques (privatisations – démantèlement des services publics), sociaux (sécurité sociale, retraites) que l'indépendance de la presse, celle de la justice, le droit des étrangers etc.

### ***Les principes fondamentaux :***

En 44 ils étaient répartis dans tout le texte de la deuxième partie. Il semble aujourd'hui opportun de rédiger un paragraphe spécifique qui définirait en somme le corps de « doctrine » sur lequel le programme sera articulé.

En effet les historiens qui travaillent sur le programme du C.N.R., comme Olivier Vallade, font remarquer que les projets économiques et sociaux contenus dans ce texte ne font pas seulement appel à des mesures pratiques de bonne « gestion », ils sont étayés par des considérations quasi philosophiques : « *la grandeur et la mission de la France* », les libertés fondamentales, « *l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale* », « *la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général* », « *la constitution d'un patrimoine national inaliénable* », etc.

Outre les principes fondamentaux rappelés plus haut (Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, préambule de la Constitution de 1946, et article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958), il est essentiel de reprendre ici le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée en 1948 :

« Considérant que la reconnaissance de la **dignité** inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »

Donc ce texte regrouperait aussi les idées directrices de 44 pour les approfondir de deux manières :

**-tenir compte de l'évolution économique et sociale depuis la Libération.** Essentiellement faire une critique fondamentale des thèses capitalistes présentées comme inéluctables : le libéralisme, la loi du marché, la concurrence, la mondialisation, la marchandisation de toute activité humaine.

- Y opposer des principes simples ancrés sur les textes fondamentaux auxquels on ajoutera le titre I de la **Déclaration de Philadelphie** (Organisation internationale du travail, 10 mai 1944) et en particulier son premier alinéa : « **le travail n'est pas une marchandise** ».

La rédaction actualisée pourrait-être du genre : la personne humaine, son travail, son éducation, sa santé et sa culture ne doivent jamais être transformées en marchandise. La politique sociale – notamment la durée du travail, l'âge de départ en retraite, la durée des cotisations etc. – doit être définie sur la base de critères « philosophiques » : dignité de la personne humaine, sens de la vie...

- En parallèle il faudra aborder **la notion de service public** comme composante de la république, pas seulement comme appropriation par l'état d'un moyen de production. Et bien évidemment comme **bien commun**... inaliénable. Elle devra comporter aussi les « prescriptions morales » de tous ses agents : engagement républicain avec ses corollaires (voir constitution de 58) et engagement dans les dimensions écologiques et internationales. La république n'a pas besoin de « serviteurs de l'état », elle a besoin de « militants républicains » !

**-tenir compte de l'évolution politique depuis la Libération**, notamment ce qui n'avait pas été explicitement abordé en 44 ou ce qui a émergé depuis, en abordant, dans une perspective **morale** voire **éthique**, trois dimensions très importantes aux **plans** :

- **constitutionnel** – Annoncer la nécessité d'une **refondation de la République**

- **écologique** – Pour aborder la responsabilité de chaque citoyen à l'égard de la planète, nous pourrions reprendre le concept développé par la Commune de 1871 à propos des « Principes de l'Ecole Nouvelle » qu'elle souhaitait :

*« La somme des connaissances humaines est un fonds commun dans lequel chaque génération a le droit de puiser, sous la seule réserve d'accroître le capital scientifique accumulé par les âges précédents au bénéfice des générations à venir. »*

- **international** (pas seulement européen) – Affirmer que l'orientation citoyenne résistance contemporaine est à la fois **internationaliste** et **altermondialiste**.

### ***Les mesures à appliquer :***

Cette partie, la plus concrète, devrait être élaborée par le travail des comités locaux et faire l'objet des « cahiers de reconstruction de la République », sur la base d'une trame dont les éléments essentiels viennent d'être décrits.

Pratiquement, à partir du texte de 44,

Il n'y a pas lieu de reprendre les alinéas 1, 2 et 3 (le gouvernement provisoire, le châtement des traîtres et la confiscation de leurs biens). Ce qui ne veut pas dire une future amnistie ! Les crimes et délits doivent être sanctionnés par une justice indépendante...

Par contre les **paragraphes 4 et 5** doivent être repris avec quasiment les mêmes termes, en renforçant les principes éthiques et la dimension gestion démocratique ; et, comme dit plus haut, en apportant les compléments nécessaires :

- **sur le plan constitutionnel** : mettre en discussion la présidentialisation du régime, l'élection du président de la république au suffrage universel, le scrutin proportionnel, etc.

Et même aller au fond en posant la question : « la République a-t-elle besoin d'un(e) président(e) ? En affirmant que, quelle que soit la fonction, l'élection républicaine désigne des représentant(e)s du peuple et non pas détenteurs du pouvoir, et qu'ils doivent être « révocables » par référendum (principe élaboré par la Commune de Paris en 1871...). Bref lutter contre toute forme d'abus de pouvoir.

La constitution doit remettre en vigueur « les vertus républicaines ».

- **sur le plan écologique** : dans la logique des principes émis plus haut,

- . il y aurait à lancer un appel pour déclarer l'eau et les énergies patrimoine inaliénable non soumis à la marchandisation. De même examiner comment poser le problème de la propriété – y compris publique – des sols dans le respect de ce « capital » patrimoine de l'humanité... Envisager même de substituer la notion de droit d'usage au droit de propriété.
- . introduire le concept d'une éthique de la production des biens et des services (en liaison avec l'alinéa de 44 qui prévoit « *une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général* »). Là encore, la conception de « service public » si elle n'est pas suffisante en soi pour garantir la prise en compte de la dimension écologique, doit être considérée comme le soubassement de cette orientation.
- . aborder les questions vives (respect de l'environnement, gestion et traitement des déchets – y compris nucléaires, OGM, nanotechnologies, etc.) dans le cadre du développement de la démocratisation de la société et de la production (usagers et producteurs).

- **sur le plan international** :

- . lancer l'idée d'un mouvement « citoyens résistants » à l'échelon européen, avec l'objectif affiché, de transformer fondamentalement cette structure : vers une Europe des nations dont chacune d'entre elles prendrait en charge sa propre destinée en élaborant son propre programme de résistance du 21<sup>ème</sup> siècle, sa propre utopie réaliste...
- . engager le futur gouvernement de la République refondée à mener une politique de paix en général (y compris de désarmement) et de réformes de l'ONU et des institutions internationales comme l'O.M.C. et le F.M.I. allant dans le sens des solidarités internationales.